

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 juin 2013

---

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES  
MÉTROPOLES - (N° 1120)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL405

présenté par  
M. Molac et M. Coronado

-----

### ARTICLE 32

Supprimer les alinéas 8 à 11.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Ces quatre alinéas organisent le transfert de compétences d'une région vers une métropole.  
Il nous semble important, que face au poids des métropoles, la région puisse se poser en garante de l'égalité des territoires, et qu'aucune de ses compétences ne soient transférées.